

A close-up photograph of a young woman with dark, curly hair and freckles, wearing round glasses and a brown knit sweater. She is smiling and holding a white mug. The background is softly blurred, suggesting an indoor setting with natural light.

Assurances soins dentaires

Dento solidaire
Dento +

2023



Table des matières

S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé... 3

Des couvertures soins dentaires adaptées à vos besoins 4

Les 7 points forts des couvertures soins dentaires de la MC 5

Dento solidaire 7

Tableau récapitulatif des couvertures soins dentaires de la MC 10

Tarifs mensuels 2023 13

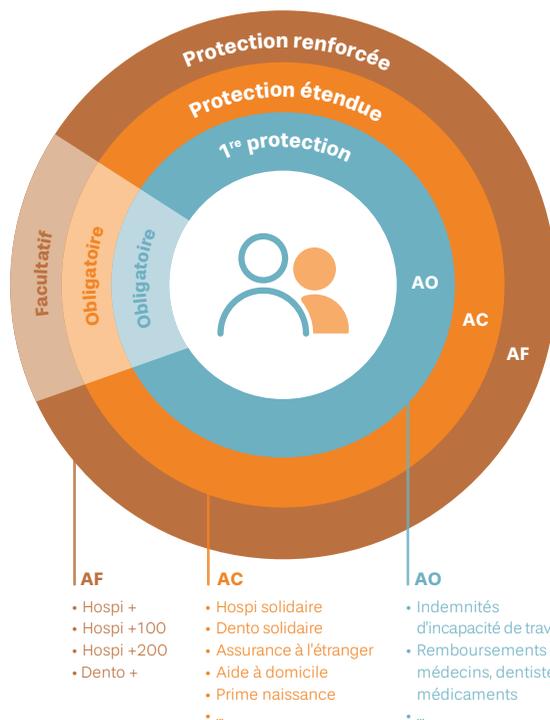
Dento + 16

Plus d'infos sur MC Assure 21

Document à titre informatif, non contractuel.
Conditions au 1^{er} janvier 2023. Conditions générales et fiches info disponibles sur simple demande ou sur mc.be/conditions-assurances.

S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...

Tout citoyen belge dispose de l'assurance obligatoire (AO). S'il est affilié à une mutualité, il bénéficie aussi d'une assurance complémentaire (AC). L'assurance facultative (AF) est, comme son nom l'indique, non obligatoire. Souscrire une telle assurance permet de se prémunir de coûts de santé importants qui ne peuvent pas toujours être évités (même si on prend soin de sa santé).



AO Assurance obligatoire. Cette assurance est la même pour tous, quelle que soit votre mutualité. L'AO est financée par la sécurité sociale.

AC Assurance complémentaire. Une offre élaborée par une mutualité. Elle donne droit à des remboursements et services complémentaires à l'AO. L'AC est financée par les cotisations des membres. Dento solidaire est proposée dans l'AC de la MC. Cette assurance est obligatoire.

AF Assurance facultative. Assurance développée par une mutualité (ou assureur privé) pour les besoins spécifiques de ses membres. Les AF sont financées librement par les primes des assurés. À la MC, les AF sont proposées par MC Assure.

Des couvertures soins dentaires adaptées à vos besoins

Tout le monde doit avoir accès à des soins dentaires de qualité.

C'est pourquoi la Mutualité chrétienne (MC), forte d'une expérience de plus de 100 ans dans la défense de vos droits en matière de soins de santé, a développé des couvertures soins dentaires adaptées à vos besoins et à votre budget.

En tant que membre de la MC en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire, vous bénéficiez automatiquement d'une couverture soins dentaires: Dento solidaire.

Vous souhaitez bénéficier d'une protection financière encore plus importante ? Vous pouvez compléter votre couverture Dento solidaire par l'assurance facultative Dento +.

Découvrez tous les avantages de Dento solidaire et de Dento + dans cette brochure.

Pour de meilleurs remboursements de soins dentaires, consulter le dentiste au moins une fois par an est nécessaire !



Les 7 points forts des couvertures soins dentaires de la MC¹

- 1** Sans questionnaire ni examen médical
- 2** Sans franchise ni limite d'âge à la souscription
- 3** Intervention dans les soins curatifs et préventifs²
- 4** Intervention dans les frais d'orthodontie (appareil et visites)
- 5** Intervention dans les implants et prothèses fixes et amovibles
- 6** Intervention dans les frais parodontologiques (greffe, comblement osseux...)²
- 7** Prime à 0 € jusqu'à la veille du 7e anniversaire²

¹ Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Dento +

² Concerne uniquement les assurés Dento +



Dans le cadre de l'AO, les soins dentaires préventifs et curatifs des moins de 18 ans sont 100 % remboursés (sur base des tarifs officiels).

Si vous choisissez un prestataire conventionné, les soins dentaires de votre enfant ne vous coûteront donc rien. Pour savoir si votre prestataire est conventionné, surfez sur mc.be/prestataires.

Dento solidaire, la couverture soins dentaires déjà comprise dans votre cotisation à la MC

Il n'est pas normal que les soins dentaires de votre famille représentent un gouffre financier. C'est pourquoi, en tant que membre de la MC, vous bénéficiez automatiquement d'une couverture de qualité en assurance complémentaire : Dento solidaire.

Vos avantages en un clin d'œil

- Couverture comprise dans votre cotisation à l'assurance complémentaire
- Pas de questionnaire ou d'examen médical
- Pas de franchise
- Pas de stage d'attente
- Intervention dans les soins dentaires également réalisés au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France

Comment bénéficier de ces avantages ?

- Être ou devenir membre de la MC
- Être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire

Les interventions de Dento solidaire

Orthodontie classique remboursée en AO :

Intervention de 375 € + tickets modérateurs des visites de contrôle 100 % remboursés.

- **Examens préliminaires et visites de contrôle régulier :**
100 % des tickets modérateurs remboursés si votre enfant possède un dossier médical global (plus d'infos sur mc.be/dmg)
- **Appareil dentaire d'un traitement classique :**
intervention de 375 €
- **Intervention complémentaire de 375 €** pour les affections particulières (exemple : fente labio-palatine)

Orthodontie de 1^{re} intention remboursée en AO :
Intervention de 100 € + 100 % des tickets modérateurs des examens préliminaires et forfaits remboursés.

- **Appareil dentaire d'un traitement de première intention :**
intervention de 100 €
- **Examens préliminaires et forfaits :**
100 % du ticket modérateur remboursé si votre enfant possède un dossier médical global

Prothèses et implants dentaires

Dento solidaire intervient à hauteur de 175 € par personne pour le placement d'une prothèse ou d'un implant dentaire non remboursé par l'AO. L'intervention concerne les prothèses amovibles, couronnes, bridges et implants.

Désormais, les dentistes ont la possibilité d'envoyer vos attestations de soins à la mutualité via un circuit électronique.

L'avantage? Vous ne devez plus coller de vignette sur votre attestation ni l'envoyer à la mutualité. Le remboursement sera, de plus, beaucoup plus rapide (quelques jours après la consultation). N'hésitez pas à en parler avec votre dentiste lors de votre prochain rendez-vous !

Plus d'infos sur mc.be/eattest



Découvrez mc.be/dento

- Retrouvez toutes les infos sur nos assurances soins dentaires
- Calculez le montant de votre prime et souscrivez en ligne
- Téléchargez les formulaires de demande d'intervention sur mc.be/formulaires
- Découvrez les conseils et astuces pour garder des dents saines quel que soit votre âge

Parce qu'il vaut mieux prévenir que guérir, la MC vous donne une foule de conseils pour vous aider à prendre soin de vos dents et de celles de votre famille.

mc.be/sante-dentaire

Tableau récapitulatif des couvertures soins dentaires de la MC

Avec Dento solidaire et Dento +, vous bénéficiez des interventions financières suivantes (en ce compris l'intervention de l'AO)

Soins préventifs	AO ¹	Dento solidaire	Dento +
Détartrage, nettoyage prophylactique, examen buccal annuel	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Soins curatifs			
Consultations, radiographies et soins conservateurs	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Extractions du 18 ^e jusqu'à la veille du 50 ^e anniversaire	non	non	Jusqu'à 100% du tarif officiel de l'assurance obligatoire
Extractions à partir de 50 ans	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Extractions incisives de lait avant 5 ans	non	non	Forfait de 25€ par incisive
Orthodontie			
Orthodontie de 1 ^{re} intention avec accord AO	oui	Forfait de 100€ (2x50€) et 100% des tickets modérateurs ² des examens préliminaires et forfait	non
Orthodontie classique avec accord AO	oui	Forfait de 375€ (2x187,50 € pour appareil et 100% de tickets modérateurs ² des visites de contrôles (possibilité d'un 2 ^e forfait de 375€ en cas d'affection grave)	Forfait de 375€ pour appareil d'ortho et de 50€ pour appareil de contention
Orthodontie classique sans accord AO	non	non	Forfait de 375€ pour appareil d'ortho et de 50€ pour appareil de contention
Implants et prothèses fixes et amovibles			
Prothèses amovibles avant 50 ans non remboursées par l'AO	non	175€ (une fois tous les 7 ans)	75% du tarif officiel de l'AO
Prothèses fixes et implants non remboursés par l'AO	non		75% du montant restant à charge de l'assuré
Prothèses amovibles remboursées par l'AO	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Prothèses amovibles remboursées par l'AO ou Dento +	oui	non	Prothèse en résine : jusqu'à 100€ de supplément pour matériel spécifique. Prothèse squelettique : jusqu'à 300€ de supplément
Pour les prothèses amovibles remboursées par l'AO : réparation de prothèses, adjonctions de dent à une prothèse, remplacements de la base remboursés par l'AO	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Pour les prothèses amovibles avant 50 ans non remboursés par l'AO : réparation de prothèses, remplacement de base et adjonction de dent	non	non	75% du tarif officiel de l'AO
radiographie 3D préalable au placement d'un implant dentaire	non	non	75€ max. pour les assurés de 18 ans et plus
Parodontologie			
Index parodontal à partir de 18 ans	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Examen buccal parodontal jusqu'à la veille du 55 ^e anniversaire	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Examen buccal parodontal à partir de 55 ans	non	non	100% du tarif officiel de l'AO
Détartrage sous gingival jusqu'à la veille du 60 ^e anniversaire	oui	non	Prise en charge des tickets modérateurs
Détartrage sous gingival dès 60 ans	non	non	100% du tarif officiel de l'AO
Chirurgie, greffe, comblement osseux	non	non	100€ par quadrant dentaire
Augmentation osseuse sous sinusale ou sinus lift préalable au placement d'un implant dentaire	non	non	300€ par quadrant dentaire supérieur pour les assurés de 18 ans et plus

¹ Prise en charge soit partielle, soit totale par l'AO

² Le ticket modérateur, ou quote-part personnelle, est la part du tarif légal qui reste à votre charge après l'intervention de la mutualité. Intervention à 100 % si l'enfant a un dossier médical global (plus d'infos sur : mc.be/dmg)



Pour bénéficier de ces interventions, il faut respecter certains délais de renouvellement.

Tarifs mensuels 2023¹

	Dento solidaire	Dento +	
		Avec assurance hospitalisation de MC Assure	Sans assurance hospitalisation de MC Assure
De 0 à 6 ans	Déjà comprise dans votre cotisation à l'assurance complémentaire	0 €	0 €
De 7 à 17 ans		4,92 €	5,44 €
De 18 à 29 ans		6,66 €	7,38 €
De 30 à 49 ans		11,09 € ²	12,32 € ²
De 50 à 64 ans		12,77 € ²	14,19 € ²
65 ans et plus		13,89 € ²	15,44 € ²

¹ Les modalités et fréquences de paiement possibles sont les suivantes: paiement par virement (fréquence annuelle) ou par domiciliation (fréquence trimestrielle, semestrielle ou annuelle).

² Les prix mentionnés concernent les assurés ayant souscrit Dento + avant l'âge de 45 ans. Si vous souscrivez après votre 45^e anniversaire, une majoration sera appliquée. Celle-ci dépend de votre âge au moment de la souscription. Pour plus d'infos, contactez votre conseiller mutualiste ou le 081 81 28 28.



- Vous avez une assurance hospitalisation à la MC (Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200) ? **Bénéficiez alors d'une réduction de 10 % sur la prime de votre assurance Dento + !**



Êtes-vous bien protégé en cas d'hospitalisation ?

Découvrez les assurances hospitalisation de la MC : Hospi solidaire, Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200



2023

Dento +, la maîtrise de vos frais dentaires à prix modéré¹

Vous souhaitez bénéficier du remboursement de 100 % des tickets modérateurs de vos soins préventifs et curatifs ainsi que d'une protection financière encore plus importante pour vos frais d'orthodontie, de prothèses et d'implants dentaires ou de parodontologie ? Choisissez Dento +, l'assurance soins dentaires à prix modéré.

Vos avantages en un clin d'œil

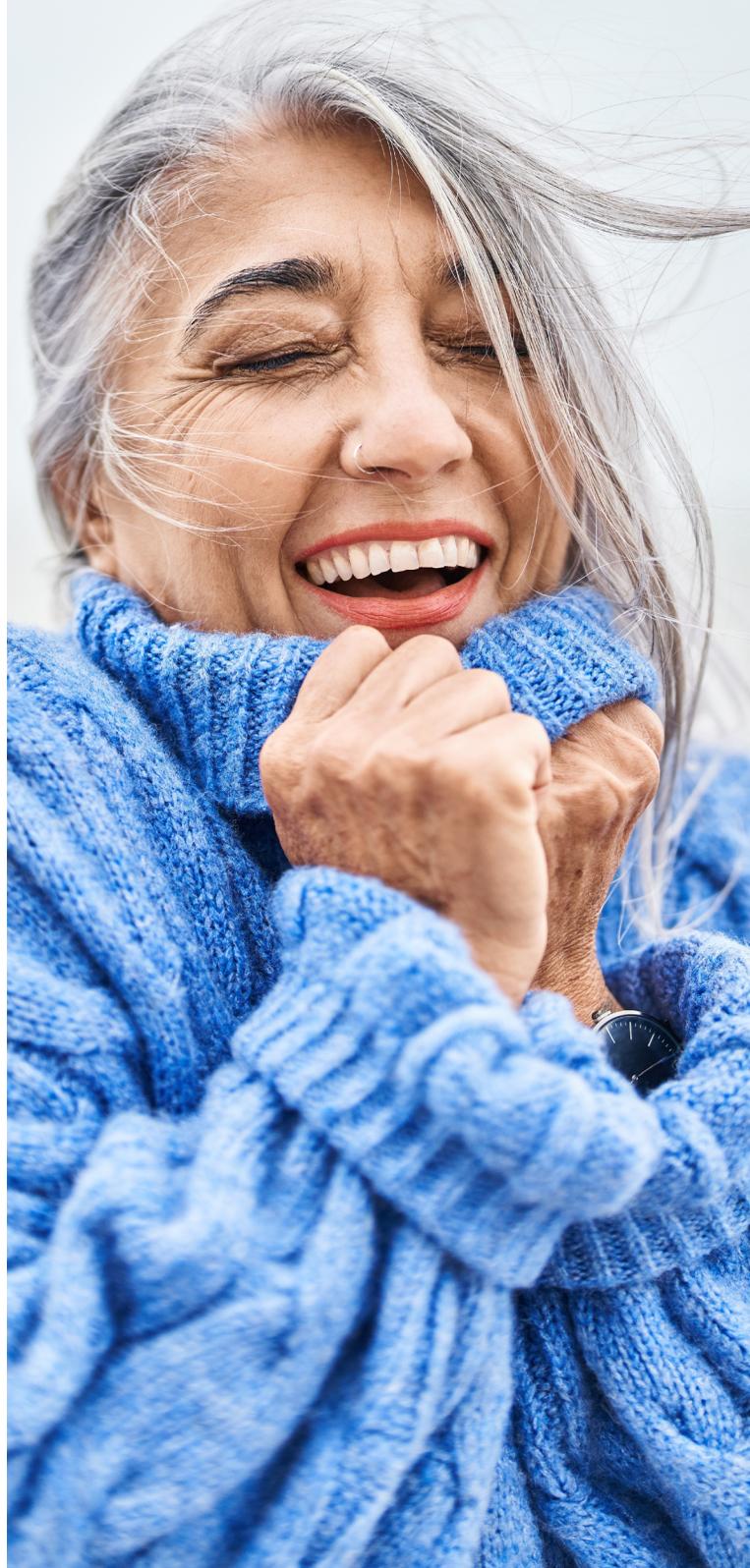
- Pas de questionnaire médical ou d'examen médical préalable
- Pas de franchise
- Pas de limite d'âge
- Plafond annuel : jusqu'à 1 000 € dès la 3^e année civile de souscription
- Intervention supplémentaire jusqu'à 2 000 € sans stage en cas d'accident
- Prime à 0 € jusqu'à la veille du 7^e anniversaire
- Intervention sur vos soins non remboursés en AO
- Intervention dans les soins dentaires réalisés au Grand-Duché de Luxembourg, aux Pays-Bas, en Allemagne et en France

Comment bénéficier des avantages de Dento + ?

- Être ou devenir membre de la MC et être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire
- Être en ordre de paiement de primes d'assurance facultative
- Avoir effectué un stage d'attente de 6 mois sauf si :
 - vous bénéficiez d'une assurance soins dentaires similaire auprès d'un autre assureur au moment de souscrire Dento +
 - en cas d'accident traumatique

Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. La durée du contrat est à vie.

¹ Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Dento +



Les interventions de Dento +¹

- **Les détartrages, nettoyages prophylactiques, examens buccaux annuels :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Les consultations, radiographies et soins conservateurs :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Les extractions dentaires du 18e jusqu'à la veille du 50^e anniversaire :**
jusqu'à 100 % du tarif officiel de l'assurance obligatoire
- **Les extractions dentaires à partir de 50 ans :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Les extractions d'incisives de lait avant 5 ans :**
forfait de 25€ par dent
- **Orthodontie classique remboursée par l'AO :**
forfait de 375€ sur l'appareil et de 50€ sur l'appareil de contention
- **Orthodontie classique non remboursée par l'AO :**
forfait de 375€ sur l'appareil et de 50€ sur l'appareil de contention (délai de renouvellement : 15 ans)
- **Prothèse amovible, réparation, remplacement de base et adjonction de dent non remboursés par l'AO :**
75% du tarif officiel remboursé par l'AO (délai de renouvellement : 7 ans pour les prothèses et délais identiques à l'AO pour les autres prestations)
- **Sur les prothèses amovibles remboursées par l'AO ou Dento+ :**
 - remboursement des tickets modérateurs
 - maximum 100€ de suppléments pour matériel spécifique d'une prothèse en résine
 - maximum 300€ de suppléments pour une prothèse squelettique
- **Sur les réparations de prothèses, les adjonctions de dent à une prothèse et les remplacements de base remboursés en AO :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Radiographie 3D préalable au placement d'un implant dentaire :**
intervention jusqu'à 75 € maximum pour les assurés de 18 ans et plus
- **Implant et prothèse fixe :**
75% du montant à charge de l'assuré après intervention de Dento solidaire (délai de renouvellement : 15 ans)
- **Index parodontal à partir de 18 ans :**
remboursement des tickets modérateurs

- **Examen buccal parodontal jusqu'à la veille du 55^e anniversaire :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Examen buccal parodontal à partir de 55 ans :**
jusqu'à 100% du tarif officiel de l'AO
- **Détartrage sous gingival jusqu'à la veille du 60^e anniversaire :**
remboursement des tickets modérateurs
- **Détartrage sous gingival à partir de 60 ans :**
jusqu'à 100% du tarif officiel de l'AO
- **Chirurgie, greffe, comblement osseux :**
maximum 100 € par quadrant (délai de renouvellement 7 ans)
- **Augmentation osseuse sous sinusale ou sinus lift préalable au placement d'un implant dentaire :**
maximum 300€ par quadrant dentaire supérieur pour les assurés de 18 ans et plus

Plafonds d'intervention

Les plafonds annuels des interventions de Dento + sont progressifs pendant les 3 premières années civiles de souscription. Voici le plafond par personne et par année civile :

- Première année : **300 €**
- Deuxième année : **600 €**
- À partir de la troisième année : **1 000 €**

- **Pour les frais dentaires liés à un accident, un plafond de 2 000 € est appliqué sans stage. Ce plafond se cumule avec le plafond annuel d'intervention.**

Plan de traitement

Pour éviter les mauvaises surprises, il importe de connaître à l'avance le coût et la manière dont le traitement va se dérouler. C'est la raison pour laquelle la MC vous offre la possibilité de connaître le montant qui sera pris en charge par votre assurance avant de commencer votre traitement. Pour cela, rien de plus simple... Demandez un devis à votre dentiste et adressez-le-nous.

- **Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. La durée du contrat est à vie.**

¹ Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales de Dento +



Plus d'infos sur MC Assure

MC Assure est une société mutualiste d'assurances agréée par l'Office de contrôle des mutualités pour offrir des assurances maladie au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, ainsi que pour couvrir, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de l'arrêté royal précité.

La MC, dont le siège social est situé à 1031 Bruxelles, Chaussée de Haecht, 579, est l'agent d'assurances de MC Assure.



Consultez la fiche IPID de Dento + (le document qui reprend les informations sur le produit) **ainsi que les conditions générales sur mc.be/conditions-assurances**

Avec Ma MC, gérez votre dossier en ligne

Ma MC vous permet d'accéder en toute sécurité à votre dossier personnel et à celui des personnes de moins de 18 ans à votre charge, tout en restant chez vous.

- Chat en ligne avec un conseiller
- Souscription d'une assurance facultative sur **mc.be/souscription**
- Demande d'intervention pour un acompte ou une facture d'hospitalisation
- Simulation des frais d'un séjour hospitalier
- Commande de formulaires et documents spécifiques
- Formulaire de contact en ligne



Et bien d'autres services à découvrir sur mc.be/ma-mc

En savoir plus ?



Appelez le **081 81 28 28**



Rendez-vous sur **mc.be/dento**



Contactez votre conseiller :
mc.be/contact

En cas de plainte, vous pouvez contacter soit le service des plaintes de MC Assure, Chaussée de Haecht, 579 à 1031 Bruxelles (**plainte.mcassure@mc.be**), soit le médiateur de l'ANMC par e-mail à l'adresse **mediateur@mc.be** ou par courrier à ANMC-Médiateur, Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles, soit l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (**info@ombudsman-insurance.be • www.ombudsman.as**).

MICBRO005FR - Décembre 2022

MC Assure, Chée de Haecht 579, 1031 Bruxelles.
Entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n° 150/02,
Branche 2 (maladie), n° d'entreprise BCE 0834 322 140.



Éditeur responsable : Joëlle Lehaut – Chée de Haecht 579, BP 40 – 1031 Bruxelles. Photos : © AdobeStock.
Document imprimé sur papier Multiart Silk issu de forêts gérées durablement.

Envie de vous inscrire à la MC ?

Rendez-vous sur **mc.be/inscription**
ou contactez votre conseiller pour
profiter de nos nombreux avantages.

Nous nous chargeons de tout !



MC. Avec vous pour la vie.